

PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 15 MARS 2023

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 15 mars 2023*

Aujourd'hui, à dix-huit heures cinq, il a plu à l'honorable Administratrice du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 6 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 22 mars 2022 et à certaines autres mesures
- n^o 8 Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administratrice du Québec.